

COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DÉFENSE DE MONSIEUR ALFRED ROMBHOT YEKATOM

DÉCLARATION DE TEMOIN

RENSEIGNEMENTS SUR LE TEMOIN

Nom : AHAMAT	Sexe : Masculin
Prénom : Deleris	Nom du père : IDRIS Abdoul Sadik (décédé)
Autre(s) nom(s) utilisé(s) : Rator	Nom de la mère : OUMAR Zara (décédée)
Lieu de naissance : Bimbo	Nationalité(s) : Centrafricaine
Date de naissance : 2 mai 1964	Numéro pièce d'identité : [REDACTED]
Ethnie : N/A	Religion : Musulman

Langue(s) parlée(s) : Sango, Français

Langue(s) écrite(s) : Français

Langue(s) utilisées au cours de l'entretien : Français

Emploi : Président CSISCA

Lieu de l'entretien : Bangui, République centrafricaine

Dates et heures de l'entretien : Dimanche 18 août de 15h30 à 16h30

Noms de toutes les personnes présentes lors de l'entretien et signatures :

AHAMAT Deleris

TIANGAYE Régis:

DIMITRI Mylène:

[REDACTED]

T. 255

[Signature]

DÉCLARATION DE TEMOIN

Introduction

1. J'ai été présentée à Me Régis TIANGAYE et Me Mylène DIMITRI, et qui sont membres de l'équipe de Défense de Monsieur Alfred ROMBHOT YEKATOM (« M. YEKATOM ») devant la Cour pénale internationale (« CPI »).
2. Ils m'ont expliqué ce qu'était la CPI et m'ont décrit leur mandat. Ils m'ont également expliqué le rôle et la mission de la Défense au sein de la CPI.
3. Je consens à ce que l'entretien soit en français. Je comprends et je parle parfaitement français.
4. Les membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM m'ont expliqué qu'ils enquêtaient sur les événements qui se sont déroulés en République centrafricaine en 2013 et en 2014. Ils ont précisé qu'ils cherchaient à recueillir des informations nécessaires à la compréhension de ces événements et pour la Défense de M. YEKATOM dans le cadre des représentations sur sentence bien qu'il n'a pas eu de jugement à son encontre à ce stade.
5. Ils m'ont expliqué que je n'étais pas tenue de répondre à leurs questions. J'ai consenti à dire la vérité et je me suis engagé à apporter, dans la mesure du possible, les réponses les plus complètes et fidèles à ce que je savais et me rappelais.
6. Ils m'ont indiqué qu'il était important que je leur dise si j'ignorais la réponse à une question ou si je n'en comprenais pas le sens. J'ai bien noté que je devais faire la distinction entre les événements que j'ai vécus ou vus de ceux qui m'ont été rapportés par d'autres personnes.
7. L'entretien est confidentiel. Ils m'ont expliqué pourquoi il était important de ne pas parler de ma collaboration avec l'équipe de Défense de M. YEKATOM, ce que j'ai compris parfaitement.
8. Je confirme que les entretiens avec l'équipe de Défense étaient volontaires. Je n'ai reçu aucune promesse de la part de l'équipe de Défense de M. YEKATOM ou de

Déclaration de témoin AHAMAT Deleris

quiconque dans le but de faire cet entretien. Personne ne m'a menacé ou ne m'a forcé à venir faire ces entretiens.

9. L'équipe de Défense m'a expliqué la procédure de protection existante au sein de la CPI pour les témoins de la Défense. Toutefois, à ce stade, je ne considère pas que cela soit nécessaire.
10. J'ai bien noté qu'il fallait que j'indique à toute personne travaillant pour la CPI et qui me contacte, que j'avais déjà vu l'équipe de Défense de M. YEKATOM et qu'il fallait que cette personne contacte Régis TIANGAYE.
11. Il m'a été précisé que tout renseignement que je fournissais à l'équipe de Défense de M. YEKATOM, en particulier mon identité, pourrait être communiqué aux parties à la procédure portée devant la CPI, et notamment aux Juges, au Bureau du Procureur, aux accusés et aux Représentant Légaux des Victimes.
12. Ayant bien compris tout ce qui précède, j'ai confirmé que j'acceptais de répondre aux questions des membres de l'équipe de Défense de M. YEKATOM.
13. Il m'a été précisé qu'à la fin de l'entretien, il me serait demandé de signer une déclaration écrite après avoir eu la possibilité de la relire et d'y apporter les corrections nécessaires ou des précisions.

Informations personnelles

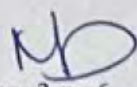
14. Je m'appelle Deleris AHAMAT alias Rator. Je suis né le 2 mai 1964 à Bimbo. En 2010 j'étais vice-président du comité islamique Centrafricain (CICA). Depuis 2021 je suis le Président du Conseil Supérieur Islamique de Centrafrique (CSISCA).

Connaissances personnelles sur M. Alfred Rombhot YEKATOM

15. J'ai rencontré M. Alfred Rombhot YEKATOM la première fois à la MINUSCA, il était avec Léopold Narcisse BARA. Il y avait une infirmière présente qui se nomme Caroline DEBOULET. C'était une réunion dans le but de laisser tomber les armes et de revenir vers la paix. C'était avant la formation du premier gouvernement de SAMBA-PANZA mais après son élection. Il y avait des représentant du conseil islamique et des antibalaka. M. YEKATOM s'est présenté comme étant FACA. C'était au moment où Samba Panza était au pouvoir. Les généraux GAYE et MOKOKO étaient présents.

Distribution restreinte à la CPI




Page 3 sur 6

16. Au nom de la communauté musulmane il y avait le Premier vice-président Tchakpa BRED (décédé), Aliou OUSSEÏNI et moi-même. Il y avait aussi des femmes musulmanes dont Hadja Asta MOUSSA qui est à la retraite en ce moment, elle était commissaire de police et elle est Présidente de la femme Musulmane de Centrafrique. Je me souviens également de la présence de certains musulmans dont Makba GAKARA qui est secrétaire général du Comité Islamique Centrafricain (CICA) qui est devenu entretemps (CSISCA) et le représentant du maire du 3^{ème} arrondissement, Amadou ROPAI.

Initiative par M. YEKATOM pour la réouverture des mosquées

17. Je me souviens aussi que M. YEKATOM a tenté de réouvrir des mosquées. Il a invité la communauté musulmane à l'église de Fatima. Il a demandé comment se faisait-il que les chrétiens prient dans les églises alors que les musulmans n'avaient pas de mosquée pour prier. Il a demandé la réouverture de la mosquée de Kina. Monsieur KINA, le chef de quartier, était présent. C'était la première mosquée détruite à être réouverte dans la zone ce devait être fin 2014 ou 2015.
18. Monsieur YEKATOM a dit qu'il faudrait que la route de FATIMA - PK5 - PETEVO puisse être empruntée librement par tous et que les combats devraient cesser. Je me suis également exprimé et j'ai remercié tout le monde d'être présent. J'ai dit que j'étais attristé par le fait que les gens s'entretuaient et qu'au bout du compte, nous serions tous face à Dieu pour être jugés. J'ai demandé aux jeunes de réfléchir à une voie de solutions saine et tenante.
19. M. YEKATOM a également demandé la réouverture de la mosquée de LAKOUANGA. La mosquée avait été détruite par les chrétiens. YEKATOM a encouragé la population de LAKOUANGA vers la cohésion sociale. Les habitants du quartier sont venus. Le journaliste Christian DOTA nous a invité. Le président et défunt Imam KOBINE était présent. Je pense que c'était vers 2015-2016.
20. Je me souviens également d'une cérémonie pour inciter la cohésion sociale et le retour à la paix au stade Omnisport. J'étais présent. WENEZOUÏ et YEKATOM étaient présents.
21. Au temps du premier ministre KAMOUN je me souviens avoir reçu un appel téléphonique de M. YEKATOM dans le but de réouvrir la mosquée de MBAÏKI

(Baguirimi). M. YEKATOM avait également appelé l'Imam KOBINE. YEKATOM avait suggéré de faire une grande réunion à la mairie de MBAÏKI avant la réouverture de la mosquée. Nous nous étions déplacés à MBAÏKI avec l'ancienne Ministre Antoinette MONTAIGNE, avec l'appui de la Communauté Islamique Centrafricaine (CICA), certains musulmans de même que la MINUSCA. Nous étions tous présents lors de cette réunion et un mois plus tard il y a eu une grande cérémonie pour la réouverture de la mosquée. Je pense que c'était en 2015.

22. À plusieurs reprises M. YEKATOM est venu me rendre visite à la maison après les initiatives sur la réouverture de certaines mosquées. Nous discussions ensemble, il me demandait quelles étaient les commentaires de la population vis-à-vis de ses initiatives. Je l'encourageais à continuer dans ses bonnes actions.

Cimetière musulman

23. Je me souviens également que YEKATOM était en faveur de la réouverture du cimetière musulman. Certains groupes étaient contre la réouverture.

FORUM de BANGUI Dialogue inclusif organisé par Samba Panza

24. Lors d'une rencontre pour le Forum de Bangui organisée par SAMBA PANZA, M. YEKATOM s'est levé pour dire que : "Nous sommes là pour la paix dans le pays. Tout ce que nous avons fait c'était dans le but de combattre la nébuleuse SELEKA mais il ne faut pas toucher à la population civile. Nous avons pris les armes pour un but bien déterminé. Nous ne sommes pas venus au Forum pour des postes au sein du gouvernement mais pour trouver des solutions pour ramener la paix dans le pays." Il a ajouté que "Ce ne sont pas tous les musulmans qui sont SELEKA et = ce sont les SELEKA qui sont venus détruire le pays. Certains musulmans sont victimes aussi de la SELEKA."

Clôture de l'entretien

25. J'ai été informé que je pourrais être appelé à témoigner devant la CPI. Il m'a été précisé que les audiences au siège de la CPI se tenaient en public et que, par exception au principe de publicité des débats, les juges pouvaient, s'il y avait lieu, ordonner que des mesures de protection soient prises en faveur des témoins. Les

Déclaration de témoin AHAMAT Deleris

membres de l'équipe de Défense m'ont détaillé les mesures de protection pouvant être demandées.

26. Je n'ai rien à ajouter à la déclaration ci-dessus ni aucune précision à y apporter. Je reste à la disposition de l'équipe de Défense de M. YEKATOM pour apporter des éclaircissements ou répondre à des questions sur des sujets qui n'auraient pas été abordés au cours du présent entretien.
27. J'ai répondu de mon plein gré aux questions qui m'ont été posées.
28. Aucune forme de coercition, contrainte, menace, promesse ou incitation en vue de modifier ma déclaration ne m'a influencé dans mes réponses.
29. Je n'ai aucun grief à formuler quant à la façon dont j'ai été traité au cours de l'entretien.

ATTESTATION DU TÉMOIN

Lecture m'a été donnée de la présente déclaration qui est véridique pour autant que je sache et que je m'en souviene. J'ai fait cette déclaration volontairement et je comprends qu'elle peut être utilisée dans le cadre d'une procédure judiciaire devant la Cour Pénale Internationale et que je peux être appelé à témoigner en public devant celle-ci.

Signature : 

Date : 18/8/2024